

Mme Emmanuelle VERGNOL  
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Didier PRAT  
Mail : [d.prat@inao.gouv.fr](mailto:d.prat@inao.gouv.fr)

N/Réf. : 26 – EV/DP/NF – 015

**Monsieur Le Maire**  
**Mairie**  
**4 rue du Duc de Berry**  
**03190 VAUX**

Aurillac, le 13 janvier 2026

**Objet : Plan Local d'Urbanisme – Commune de VAUX.**

Monsieur Le Maire,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 12 décembre 2025 dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

La commune de VAUX est incluse dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau du Bourbonnais", "Agneau du Limousin", "Bœuf Charolais du Bourbonnais", "Porc d'Auvergne", "Porc du Limousin", "Val de Loire", "Veau du Limousin" et "Volailles d'Auvergne".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,



Emmanuelle VERGNOL

**Copie : DDT 03**